



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale des ressources humaines

*Examen professionnel d'accès
au grade d'ingénieur de recherche
hors-classe*

Session 2016

François Paquis

Président du jury

Janvier 2017

Rapport du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors-classe

Session 2016

L'examen s'est déroulé du 7 au 10 novembre 2016.

I. Les candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, peuvent être promus au grade d'ingénieur de recherche hors-classe :

- les ingénieurs de recherche de première classe qui justifient de huit ans de service comme ingénieur de recherche ;
- les ingénieurs de recherche de deuxième classe qui ont atteint le septième échelon et qui justifient dans le grade de huit ans de services effectifs.

1399 ingénieurs de recherche remplissaient les conditions pour concourir au titre de 2016. Ce nombre est en constante augmentation, il s'élevait à 1254 l'an passé contre 1209 en 2014 après deux ans de stabilité autour de 1100 candidats potentiels.

Le nombre des emplois offerts continue à progresser depuis cinq ans, puisqu'il est passé de 70 à 94. Il n'était que de 30 en 2007. Cette augmentation de possibilités ne doit pas pour autant influencer sur l'exigence du jury quant à l'appréciation des capacités des candidats.

Malgré cette très forte progression du nombre de postes offerts, le nombre de candidats qui a déposé un dossier et s'est présenté à l'audition demeure faible. En effet, le nombre de candidats présents en 2016, soit 151, confirme la tendance des années précédentes avec 154 candidats présents en 2015, 134 présents en 2014, 128 candidats présents en 2013 et 146 en 2012. Seuls 10,79% des ingénieurs de recherche qui remplissaient les conditions susmentionnées, se sont donc présentés à l'examen.

Parmi ces candidats, 62 soit 41,06%, se sont présentés en BAP E (informatique), 37 en BAP J (gestion et pilotage), soit 24,5%. A elles deux, ces BAP rassemblent les deux tiers des candidats. On note une répartition plus équilibrée entre les autres BAP, de 13 en BAP C à 4 en BAP D.

Dans ces conditions, alors qu'il y avait, pour un poste : 5, 5 candidats en 2007, 3,5 en 2008 et 3,3 en 2009, un candidat sur 1,6 avait une chance d'être promu cette année, cette proportion était de 1,8 pour la session 2015. L'examen est donc de moins en moins sélectif ce qui pose le problème soit d'une méconnaissance de l'évolution de ces statistiques soit d'une auto censure regrettable des candidats.

Il faut enfin signaler que sur les 151 candidats auditionnés, 51 étaient des femmes et 100 des hommes.

II. La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comprenait 34 membres. Il était composé de 23 ingénieurs de recherche hors-classe, trois inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, d'un professeur d'université et de trois maîtres de conférences, ainsi que d'un directeur général des services et de trois administrateurs.

27 membres du jury provenaient d'établissements de recherche et de formation, les autres étant en poste en rectorat, à l'administration centrale ou à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Les membres du jury exerçaient pour un peu plus de la moitié en région.

La composition du jury continue d'évoluer de façon significative, chaque année. Ainsi, dans la continuité des sessions précédentes, la session 2016 a permis d'accueillir 13 membres qui participaient au jury pour la première fois.

Il comptait 50 % de femmes.

Comme les années précédentes, le jury a examiné les dossiers et auditionné les candidats en sous-commissions. Pour l'audition, les sous-commissions, une par BAP, (sauf en BAP E et J, où ont dû être organisées deux sous-commissions en BAP J et trois en BAP E en raison du nombre élevé de candidats), étaient composées de quatre membres.

L'utilisation de critères communs d'examen des candidatures et la présence dans la même sous-commission d'experts de la BAP, d'experts d'autres BAP ou de personnalités qualifiées permettent de garantir l'homogénéité de l'examen et son caractère transversal aux différentes BAP. De plus, en assistant à titre d'observateur, sur toute la durée de l'examen, à des auditions dans chacune des sous-commissions, le président et la vice-présidente du jury ont assuré la cohérence du fonctionnement du jury.

Le jury a été composé de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations. De plus, dans le cas rare où il s'est révélé qu'un candidat était connu d'un membre du jury, ce dernier s'est abstenu de lui poser des questions.

III. L'évaluation des candidats

Au terme de ses délibérations, le jury a retenu 68 candidats, contre 65 en 2015, 38 en 2014, 49 en 2013 et 61 en 2012 alors que 94 postes étaient offerts. Compte tenu de la faible sélectivité de l'examen, le jury a décidé de ne retenir que les candidats qui lui paraissaient avoir le niveau requis pour accéder au grade d'ingénieur de recherche hors classe. Le jury souligne à nouveau et solennellement qu'il a un sentiment d'épuisement du vivier de candidats aptes à réussir l'examen professionnel.

Comme les années précédentes, on constate que toutes les branches d'activité professionnelle sont représentées, même si le nombre de candidats retenus par BAP varie de 2 à 23 en raison, essentiellement, de la très grande disparité dans le nombre des candidats auditionnés par BAP, de 2 en BAP D (sciences humaines et sociales) à 23 en BAP J (gestion et pilotage), pour citer les deux extrêmes.

Il convient de souligner que le nombre de candidats auditionnés par BAP n'influe pas sur la probabilité pour un candidat d'être reçu : ainsi la BAP G (patrimoine, logistique, prévention et

restauration) qui comptait 9 candidats auditionnés a eu 4 admis soit 44% des candidats de cette BAP, tandis que la BAP E avec 22 retenus sur 62 présents a un taux de succès de 35%.

Plusieurs points méritent par ailleurs d'être soulignés :

- le rajeunissement des lauréats constaté depuis 2008, avec la hausse du nombre de places, se maintient : comme les années précédentes, l'âge moyen se situe autour de 47 ans, avec 31 lauréats entre 44 et 49 ans, et un intervalle de vingt-six ans entre les plus âgés (62 ans) et les plus jeunes (36 ans) ;
- les femmes, qui sont 29 à être admises représentent 42,6% des admis soit un taux nettement supérieur à celui de l'an dernier (36,9%).

Si les lauréats sont représentatifs de la diversité des lieux où sont en fonction les IGR et si ceux qui exercent dans des établissements relevant de l'enseignement supérieur (EPSCP, grands établissements, EPA) sont largement majoritaires 78% contre 81% l'an passé, le nombre de lauréats en poste dans les rectorats augmente un peu à cette session soit 19,1% (contre 16,7% à la session 2015) et les autres catégories restent très peu représentées.

Au total, quel que soit son âge, son sexe, son ancienneté, son affectation, son lieu d'exercice et son métier, tout candidat dispose des mêmes chances de réussite. Ce constat récurrent devrait inciter plus de candidats de valeur à se présenter.

Le jury a poursuivi la politique de notation engagée depuis 2012. En 2011, les notes obtenues par les candidats s'échelonnaient, comme chaque année, de 19,80 à un petit nombre de notes inférieures à la moyenne. Le jury a estimé, encore cette année, que ce mode de notation était insuffisamment révélateur de la valeur des candidats puisque des candidats pouvaient ne pas être admis alors qu'ils obtenaient des notes de 13 ou 14.

Pour tenir compte de la disparité du niveau des candidats, et inciter certains à une réflexion approfondie sur leur façon d'aborder l'examen professionnel, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas de leur première présentation, le jury a décidé de n'accorder la note de 10 et au-dessus qu'à ceux dont il estimait qu'ils avaient réellement le niveau pour accéder à la hors classe du corps d'ingénieur de recherche. Cette position a entraîné une plus grande dispersion des notes et une appréciation plus exacte des mérites des candidats.

Par ailleurs, le jury tient à rappeler les constats et recommandations déjà faits les années précédentes.

Ainsi il considère que la qualité de la prestation orale du candidat joue un rôle prépondérant; en effet, elle peut corriger l'impression plus ou moins favorable émanant de la lecture du dossier.

Cela ne doit cependant pas conduire les candidats à négliger la présentation de leur dossier, qui doit décrire, de façon précise et claire, l'ensemble de leur parcours et leurs responsabilités et travaux en cours. A cet égard, le jury recommande de :

- bien distinguer le curriculum vitae de la note descriptive de l'activité professionnelle qui doit être visée par le supérieur hiérarchique direct ;
- produire l'organigramme officiel de l'établissement ou de la structure où est affecté le candidat et ajouter, si nécessaire, un organigramme de la composante dans laquelle il exerce afin que le jury puisse apprécier précisément sa position. Ces organigrammes doivent être visés par un responsable de l'établissement ;
- éviter les photos ou les schémas qui occupent inutilement de la place ;
- ne pas inclure de lettre de recommandation.

Le jury souhaite disposer, au travers de ce dossier, d'une vision précise des responsabilités réellement exercées par l'intéressé au sein de l'équipe dont il fait partie. Il est, en effet, désagréable de constater, lors de l'audition, que certains candidats n'exercent pas les fonctions qui paraissent ressortir du dossier, mais seulement une partie d'entre elles.

L'exposé oral doit bien distinguer l'activité du candidat et celle du laboratoire, du service ou de l'établissement dans lequel il exerce afin que le jury puisse apprécier l'activité personnelle du candidat et ses responsabilités effectives. Trop souvent, l'usage du pronom impersonnel « on » ou de la première personne du pluriel « nous », loin de servir le candidat, induit, au contraire, une incertitude qui lui est préjudiciable.

Le fait que l'entretien avec le jury soit qualifié de « conversation » dans l'arrêté qui fixe le déroulement de l'examen, ne doit pas non plus conduire le candidat à l'assimiler à un bavardage à bâtons rompus ou à rechercher, par un ton familier, une quelconque connivence avec le jury.

Le jury attend d'un candidat au grade d'ingénieur de recherche hors classe qu'il présente clairement son parcours et ses fonctions, qu'il sache replacer son action dans le contexte général, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre sa capacité à se projeter et à exercer des responsabilités élevées. Le candidat doit être également capable d'utiliser pleinement les dix minutes d'exposé qui lui sont allouées. Le jury a dû, soit interrompre des candidats trop bavards qui n'avaient pas terminé leur exposé soit, à l'inverse constater que l'exposé ne durait que sept ou huit minutes.

Il n'est pas admissible que, lors de l'audition, certains ingénieurs de recherche, arrivés à ce niveau de leur carrière, se révèlent incapables de décrire de façon claire, précise et concise leur parcours professionnel et les responsabilités exercées, et fassent preuve d'une méconnaissance à peu près totale des grands enjeux actuels de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur ou de la recherche, et des évolutions institutionnelles engagées, apportent des réponses vagues ou confuses aux questions simples qui leur sont posées sur ces thèmes.

C'est dans la préparation à l'examen que des pistes d'améliorations doivent être trouvées tant au niveau des candidats que des établissements ou institutions.

Le jury observe donc que, même si l'examen d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors-classe n'est pas une épreuve de nature académique, il doit néanmoins être préparé. Cette préparation est tout autant nécessaire aux candidats qui se présentent pour la première fois qu'à ceux qui renouvellent leur candidature. En effet, le jury reconsidère l'ensemble des candidatures à chaque session et ni la note, ni le rang de classement, obtenus une année donnée, ne peuvent être considérés comme une garantie de réussite la fois suivante et, inversement.

Se présenter pour la première fois ne constitue en rien un handicap pour être admis. On observe, en effet, qu'un tiers des candidats auditionnés ne s'étaient présentés ni l'an dernier, ni les deux années antérieures et qu'ils représentent deux sur cinq des candidats admis et la moitié des candidats admis dans les quarante premiers.

Le jury tient à souligner que les candidats non admis doivent tirer des enseignements de la note et du rang de classement qu'ils ont obtenus, et, au vu des éléments contenus dans ce rapport, s'attacher à parfaire leur dossier et leur prestation orale. Dans le cas où ils ont obtenu une note particulièrement basse, ils devraient même s'interroger sur la pertinence de renouveler leur candidature l'année suivante, surtout lorsqu'aucun élément nouveau n'est venu enrichir leur parcours professionnel.

Le jury voudrait enfin remercier, en son nom et au nom de l'ensemble des candidats, les organisateurs de cet examen pour la qualité de l'accueil et l'efficacité de l'organisation. Leurs

remerciements vont en particulier à madame Barbara CANON, monsieur Mickael RAMACKERS et monsieur Éric JORET du bureau DGRH D5, qui ont accompagné l'ensemble de leurs travaux.

Pour le jury,

Le président, François Paquis

ANNEXE I

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 17 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture
d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe**

NOR : MENH1607293A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 mars 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 94.

Les dossiers d'inscription seront téléchargés du mercredi 30 mars 2016, à partir de 12 heures, au mercredi 27 avril 2016, 12 heures, heure de Paris, par internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>.

En cas d'impossibilité de se connecter pour télécharger leur dossier, les candidats pourront, sur demande écrite, obtenir un dossier imprimé. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 grammes et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale et en recommandé simple au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse indiquée ci-dessous. Les candidats devront veiller à demander leur dossier suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Le dossier d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au plus tard le mercredi 27 avril 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DGRH D5, bureau chargé des concours ITRF, IGR HORS CLASSE 2016, 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Seuls les dossiers de la session 2016 doivent être utilisés : aucun dossier établi lors d'une session antérieure ne sera pris en compte et la candidature en cause sera déclarée irrecevable.

Les épreuves se dérouleront du 7 au 10 novembre 2016, à Paris.

ANNEXE II



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

**portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection
pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du
ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2016**

N° 000001RHDP000

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2016 :

Monsieur PAQUIS François, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, président, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Madame RAUX Monique, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-présidente, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Monsieur BARBE Jean-François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ecole normale supérieure Ulm, Paris.

Madame BARRIE Catherine, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Paris sud, Orsay.

Madame BONVALOT Marceline, maîtresse de conférences hors classe, experte, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur BUEB Renaud, maître de conférences hors classe, expert, Université de Franche Comté, Besançon.

Madame DA DALTO Colette, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Toulouse, Toulouse.

Madame DANO Carole, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, experte, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.

Monsieur DESTRUHAUT Christian, ingénieur de recherche hors classe, expert, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Toulouse.

Monsieur DUTIL Éric, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, expert, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Madame FOURNIER Christine, ingénieure de recherche hors classe, experte, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Marseille.

Madame FRANCONI Florence, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université d'Angers, Angers.

Madame GALY Line, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Montpellier, Montpellier.

Madame GARDEISEN Armelle, ingénieure de recherche hors classe, experte, Centre national de la recherche scientifique, Lattes.

Madame GONDRE Charlotte, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Versailles, Versailles.

Monsieur GONZALEZ Alain, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Pierre et Marie Curie, Paris.

Monsieur GREFFE Raphaël, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Paris Descartes, Paris.

Monsieur GUYARD Laurent, professeur des universités, expert, Université de Franche Comté, Besançon.

Madame HERVE-MINVIELLE Anne, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Pierre et Marie Curie, Paris.

Monsieur LAÏNÉ Jean Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Limoges, Limoges.

Monsieur LUBERNE Patrick, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Franche Comté, Besançon.

Madame MAZON Brigitte, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

Madame MÉNARD Armelle, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Monsieur MICHEL Gérard, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, Besançon.

Monsieur OLLIVE Franck, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère de l'Emploi, Paris.

Madame PASQUIER Claudie, ingénieure de recherche hors classe, experte, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame PEROTIN Magali, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, experte, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Monsieur PETIT Jean-Robert, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, expert, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur PILARD Serge, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

Madame RITO Marie-Ange, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Bourgogne, Dijon.

Monsieur SPARASCI Fernando, ingénieur de recherche hors classe, expert, Conservatoire national des arts et métiers, La Plaine-Saint-Denis.

Monsieur VENAULT Patrice, maître de conférences hors classe, expert, Université Paris Descartes, Paris.

Madame VINCENT Nathalie, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, experte, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur GRANGER François, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de l'académie d'Orléans Tours, Orléans.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le **04 NOV. 2016**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE

ANNEXE III

Branches d'activité professionnelle

Branches d'activité professionnelle	Intitulé de la BAP
BAP A	Sciences du vivant
BAP B	Sciences chimiques et sciences des matériaux
BAP C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
BAP D	Sciences humaines et sociales
BAP E	Informatique, statistique et calcul scientifique
BAP F	Information (documentation, culture, communication, édition, TICE)
BAP G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration
BAP J	Gestion et pilotage

ANNEXE IV

Éléments statistiques relatifs à la session 2016

Promotions :

Nombre de possibilités de promotions : 94

La répartition par BAP :

Répartition des candidats par BAP				
BAP	Candidatures recevables	Désistements	Absences à l'audition	Admis
A	10			3
B	10	1		3
C	13			7
D	4			2
E	68	3	3	22
F	8	1		4
G	9			4
J	41	4		23
TOTAL	163	9	3	68

La parité :

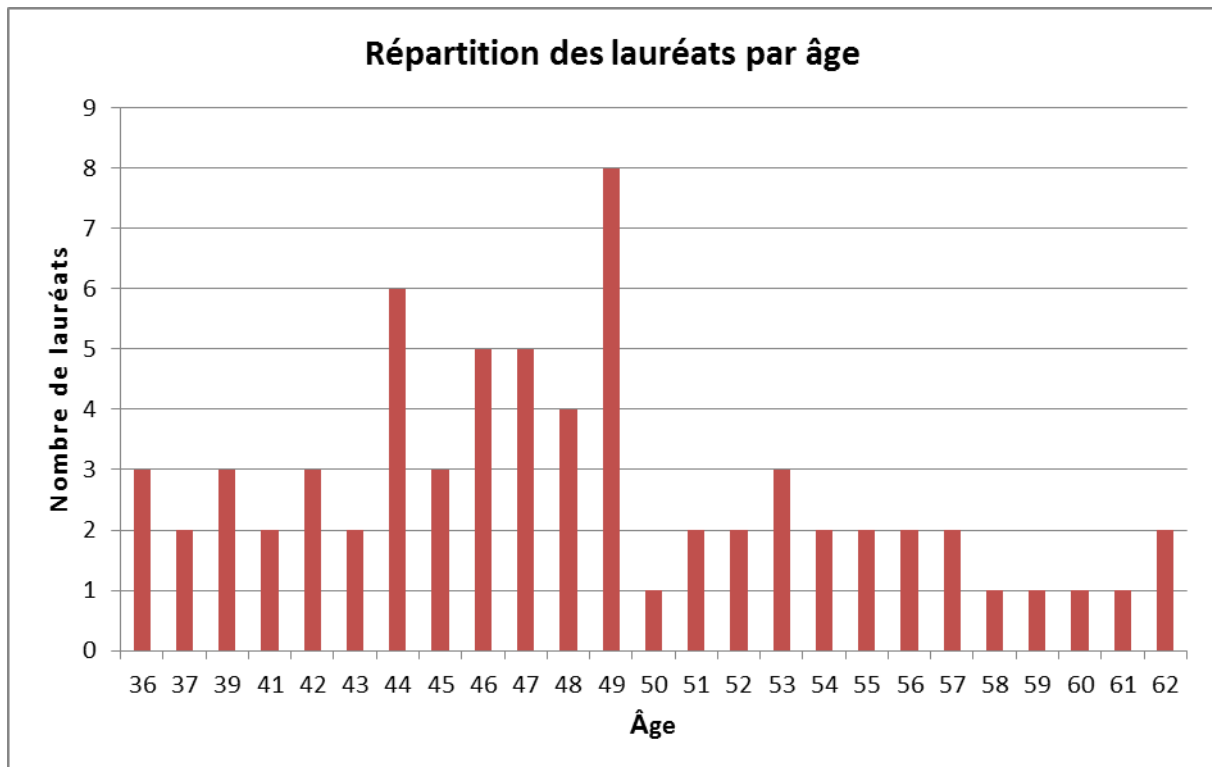
Parité			
	Nombre	Femmes	Hommes
Promouvables	1399	-	-
Candidats inscrits recevables	163	55	108
Candidats présents	151	51	100
Candidats admis	68	29	39

Les candidats :

Session	Nombre de promouvables	Nombre de postes	Candidats inscrits	Candidats recevables	Nombre de candidats présents	Nombre de lauréats	Nombre de candidats présents par poste
2012	1120	70	168	164	146	61	2,1
2013	1108	77	148	141	128	49	1,7
2014	1209	84	150	147	134	38	1,6
2015	1254	87	170	167	154	65	1,8
2016	1399	94	170	163	151	68	1,6

Répartition des lauréats par affectation

Type d'établissement	Nombre d'admis	%
Enseignement supérieur	53	78%
Enseignement scolaire	13	19%
Autre administration	2	3%
Total	68	100%



Le jury :

CORPS	
IGAENR	3
IGR HC	23
Secrétaire général	1
AENESR	3
Maître de conférences hors classe	3
Professeur des universités	1
Total	34

PARITÉ		
Hommes	17	50%
Femmes	17	50%
Total	34	100%

AFFECTATION	
Universités	19
Rectorats	4
CNAM	2
Autres établissements	6
Administration centrale (dont IGAENR)	3
Total	34

Membres de jury par zones géographiques	
Paris - Ile de France	16
Nord	1
Ouest	6
Est	5
Sud	4
Centre	2
TOTAL	34

Répartition anciens/nouveaux membres de jury	
Anciens	21
Nouveaux	13
TOTAL	34